



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes

Question écrite n° 122062

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes. M. Pierre Lunel, délégué interministériel à l'orientation, a rendu, le 27 mars 2007, son schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle intitulé : « Pour un nouveau pacte avec la jeunesse ». Il y propose une série de vingt-huit mesures et de quatre préconisations visant à faire de l'insertion des jeunes une « finalité de la formation et le nouveau défi des universités ». La proposition n° 18 de M. Lunel consiste à instaurer un comité de coordination régional de l'emploi et de formation professionnelle (CCREFP) afin qu'il soit un lieu de concertation sur les mesures coordonnant l'information, l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes dans la région. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui donner ses intentions concernant le comité de coordination régional de l'emploi et de formation professionnelle (CCREFP).

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122062

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3495